

Rapport financier 2024

-  Représenter
et donner avis
-  Etre expert des réalités
de vie des familles
-  Animer le réseau associatif
-  Porter des services
aux familles et aux
personnes vulnérables

**EXERCICE
2024**

SOMMAIRE

#01

Rapport financier 2024p. 3

#02

Bilan actif et passif 2024p. 7

#03

Comptes de Résultat 2024p. 9

#04

**Annexe aux comptes
Sociaux 2024**p. 10

UDAF DE LA COTE D'OR**5 rue Nodot****21000 DIJON****#01****Association publiée au Journal Officiel
le 17 octobre 1945****RAPPORT FINANCIER AU 31/12/2024
DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 23/05/2025**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre association durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez connaissance ensuite du rapport du commissaire aux comptes.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 fait apparaître pour l'association un résultat négatif de 160 147.40 euros.

En annexe de ce rapport vous trouverez :

- Le bilan comptable
- Le compte de résultat global
- Les annexes légales

Nous vous précisons que les codes annuels ont été établis conformément :

- Aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 de simplification des états financiers et modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Aux conventions générales comptables de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices, et ce, dans le respect du principe de prudence.

I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

1) CREANCES ET DETTES

Les créances, c'est à dire les sommes à recevoir concernant les activités 2024 qui ont été facturées et non encore payées au 31 décembre 2024, s'élèvent à 247 007 € dont principalement :

- Solde de la dotation de l'UNAF 2024 part 1 & 2	84 363 €
- Solde des participations des majeurs	68 748 €
- Solde de taxe sur les salaires	15 943 €
- Produits à recevoir : IJSS et subventions sur charges de personnel	6 675 €

En application du règlement ANC 2022-06 à compter de l'exercice 2024, les créances comprennent les charges constatées d'avance pour 53 833 €. Ces créances correspondent à des charges rattachées à l'exercice 2025 et qui ont été constatées en 2024. Une écriture de fin d'exercice permet de les neutraliser en 2024.

Les dettes à court terme correspondent aux :

- Dettes fournisseurs	93 741 €
Dettes fiscales et sociales	461 901 €

2) PLACEMENTS ET DISPONIBILITES

- Placements divers (CAT-SICAV)	350 550 €
- Disponibilités	3 664 722 €
Soit un total de	4 015 272 €

3) PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Une reprise de provisions pour créances douteuses a été comptabilisée pour un montant de 2 149 €.

Une nouvelle provision pour créances douteuses a été dotée à hauteur de 460 € portant la provision à la clôture à 2 087 €.

4) COMPTE DE RESULTATS

Globalement les comptes qui vous sont présentés sont les suivants :

En €	UDAF 21	Institution	SMPJ	ISTF
Produits d'exploitation	3 598 028	263 530	328 171	52 778
Charges d'exploitation	3 815 906	312 548	345 058	52 778
Résultat d'exploitation	-217 878	-49 017	-168 861	0
Résultat financier	74 864	51 170	23 694	
Résultat exceptionnel	0	0	0	
Impôt sur les sociétés	-17 133	-11 267	-5 866	
Résultat net	-160 147	-9 114	-151 033	0

Le résultat d'exploitation concerne les produits et charges nécessaires au fonctionnement des services. Il est négatif de 217 878 € au 31/12/2024 contre un résultat d'exploitation de 202 130 € au 31/12/2023.

Les charges d'exploitation correspondent principalement aux salaires, charges sociales et fiscales (2 661 854 € soit 70% des charges d'exploitation totales).

Les charges communes sont réparties entre les services en fonction du nombre de salariés équivalent temps plein par service (énergie, entretien, maintenance...).

Le résultat financier, qui représente la différence, entre les ressources apportées par les placements en valeurs mobilières, compte à terme, livrets, et les intérêts des emprunts et frais financiers, est au 31/12/2024 de 74 864 €.

Le résultat exceptionnel est nul au 31/12/2024 contre 3 348 € au 31/12/2023 selon présentation en application du règlement ANC 2018-06.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

1) Investissements

Le plan pluriannuel d'investissements sur 5 ans (2025-2029) n'a pas encore été présenté et approuvé par la DREETS.

2) Financements

Compte tenu du contexte du financement public, il sera nécessaire d'être vigilant sur nos dépenses et nos investissements futurs.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le résultat 2023 de l'Institution a été affecté en report à nouveau pour 43 363,66 €.

La DREETS a suspendu sa décision d'autorisation d'affectation dans l'attente du résultat 2024 :

- Du résultat 2023 du SMPJ qui s'élève à 197 345,53 €. Il a été affecté en report à nouveau en attente d'affectation.
- Du résultat 2017 du SMPJ qui s'élève à 118 205,42 €. Il a été affecté en report à nouveau en attente d'affectation.

Nous vous invitons donc à bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés et vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de (160 147,40) € de la manière suivante :

- Résultat institution : (9 114,18) € en report à nouveau débiteur
- Résultat SMPJ sous gestion contrôlée : (151 033, 22) € en réserves de compensation des déficits sous réserve de l'approbation de la DREETS.

V. RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS

Néant. Le prochain renouvellement aura lieu en 2026.

VI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes va par ailleurs vous présenter son rapport général et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du code de commerce après présentation des comptes annuels 2024 de l'association.

Nous vous invitons par conséquent à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

BILAN ACTIF 2024

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	120 257	110 194	10 063	21 298
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 057 982	737 049	320 934	361 832
Autres immobilisations corporelles	1 182 298	915 124	267 174	228 826
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	2 400		2 400	2 400
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 969		18 969	18 969
Total I	2 381 906	1 762 367	619 540	633 325
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	1 566		1 566	1 262
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	169 316	2 087	167 229	56 545
Autres créances	23 808		23 808	10 325
Charges constatées d'avance	53 883		53 883	22 480
Valeurs mobilières de placement	350 550		350 550	350 550
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 664 722		3 664 722	3 638 821
Total II	4 263 845	2 087	4 261 757	4 079 983
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 645 751	1 764 454	4 881 297	4 713 307

BILAN PASSIF 2024

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 522 627	1 522 627
Fonds propres avec droit de reprise		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves réglementées	1 564 737	1 337 863
Autres réserves	0	163 729
Report à nouveau		
Report à nouveau des activités non contrôlées	642 899	599 536
Report à nouveau constitué des charges rejetées ou différées	-40 736	22 338
Report à nouveau des activités sous gestion contrôlée	315 551	118 205
Excédent ou déficit de l'exercice		
Résultat de l'exercice		
Résultat des activités non contrôlées	-9 114	43 364
Résultat des activités sous gestion contrôlée	-151 033	197 346
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Situation nette (sous total)	3 844 930	4 005 008
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Total I	3 844 930	4 005 008
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	24 101	32 383
Total II	24 101	32 383
PROVISIONS		
Provisions pour risques	316 880	0
Provisions pour charges		
Total III	316 880	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 846	125 123
Emprunts et dettes financières diverses	48	62
Instruments de trésorerie		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	93 741	100 545
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	461 901	415 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	39 849	34 350
Produits constatés d'avance		
Total IV	695 386	675 917
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 881 297	4 713 307

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RESULTAT | 2024

#03

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	550 666	469 680
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Dotations et produits de tarification		
Subventions	243 659	256 941
Produits liés à des financements réglementaires	2 793 170	2 766 747
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 149	53 236
Utilisations des fonds dédiés	8 282	31 040
Autres produits		
Autres produits	103	245
Total I	3 598 028	3 577 889
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres		219
Autres achats et charges externes	500 358	513 037
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	204 955	201 544
Salaires	1 931 606	1 895 639
Cotisations sociales	730 248	629 915
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	106 302	107 425
Dotations aux provisions	317 340	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	25 097	27 980
Total II	3 815 906	3 375 759
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-217 878	202 130
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	75 651	55 529
Total III	75 651	55 529
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	787	975
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	787	975
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	74 864	54 554
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-143 014	256 684
PRODUITS EXCEPTIONNELS		446
Total V	0	446
CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 794
Total VI	0	3 794
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-3 348
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17 133	12 627
Total des produits (I + III + V)	3 673 678	3 633 864
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 833 826	3 393 155
SOLDE INTERMEDIAIRE	-160 147	240 709
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	-160 147	240 709
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	64 608	62 888
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	64 608	62 888
TOTAL	64 608	62 888

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024
ASSOCIATION UDAF DE CÔTE D'OR

#04

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :	11
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	11
2.1. Référentiel comptable appliqué, règles générales d'établissement des comptes ..	11
2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	12
2.3. Immobilisations financières.....	12
2.4. Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement	12
2.5 Provisions pour risques et charges.....	13
2.6. Résultat exceptionnel	13
3. CHANGEMENT DE METHODE.....	13
4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT.....	13
4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	13
4.2. Immobilisations financières.....	14
4.3. Créances.....	15
4.4. Disponibilités et valeurs mobilières de placement.....	15
4.5. Comptes de régularisation – Actif.....	15
4.6. Fonds Propres.....	15
4.7. Provisions pour risques et charges.....	16
4.8. Fonds dédiés.....	16
4.9. Emprunts et dettes financières.....	16
4.10. Comptes de régularisation – Passif.....	17
4.11. Charges à payer et produits à recevoir	17
4.12. Résultat exceptionnel	17
4.13. Produits d'exploitation.....	17
4.14. Transfert de charges.....	18
5. AUTRES INFORMATIONS.....	18
5.1 Informations diverses.....	18
5.2 Echéances des créances et dettes.....	19
5.3 Ventilation de l'effectif moyen équivalent temps plein au 31/12/2024.....	19
5.4 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants.....	20
5.5 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2024.....	20
5.6 Honoraires du commissaire aux comptes.....	20
5.7 Contributions volontaires.....	20

OBJET SOCIAL ET MISSIONS DE L'UDAF

L'Union Départementale des Associations Familiales de Côte d'Or, association loi 1901, constituée de 65 associations, représente plus de 4 395 familles. Elle défend les intérêts de l'ensemble des familles de Côte d'Or.

Pour cela, l'UDAF fait entendre ses positions auprès des pouvoirs publics, représente les familles dans de nombreux domaines (santé, petit-enfance, habitat, vie quotidienne...) et gère différents services d'intérêt familial (Mesures de protection judiciaire, Soutien aux tuteurs familiaux, Soutien au budget familial...).

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changement de direction générale.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 Référentiel comptable appliqué, règles générales d'établissement des comptes**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exercice,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- De l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 04 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicaux-sociaux relevant de l'article R 314-1 du code l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 2014-03 de l'ANC,
- Du règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de privé à but non lucratif,
- Du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Du plan comptable général applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L312-1 du code l'action sociale et des familles 2020.

- Du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et qui vise à simplifier la présentation des états financiers. Il est entré en vigueur à partir des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et a été appliqué par anticipation à l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2024 par l'association.

2.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus) lorsqu'elles sont acquises, à la valeur d'apport en cas d'opération d'apport.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur leur durée de vie prévue selon le mode linéaire, ou selon le mode dégressif fiscal, lorsque les dispositions fiscales le permettent.

Les principaux modes et durées d'amortissement retenus se présentent comme suit :

	Mode amortissement D=dégressif L=linéaire	Durée
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences	L	2 ans
Autres	L	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles		
Constructions	L	20 à 50 ans
Matériels informatiques	L	1 à 5 ans
Mobilier	L	5 à 15 ans
Autres	L	5,7 ou 10 ans

2.3 Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique, diminué le cas échéant par une provision pour dépréciation, lorsque leur valeur recouvrable est inférieure.

2.4 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement présentées au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires et les titres de placement. Elles sont évaluées à leur coût de revient, diminué le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur de marché est inférieure.

2.5 Provisions pour risques et charges

L'association reconnaît une perte ou comptabilise une provision lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, l'association fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

2.6 Résultat exceptionnel

Il résulte de la différence entre les charges et les produits exceptionnels et est constitué d'éléments qui en raison de leur nature ou de leur caractère lié à un événement majeur et inhabituel ne peuvent être considérés comme relevant de l'activité normale et courante en application du règlement ANC n°2022-06.

3. CHANGEMENT DE METHODE

L'application par anticipation au 1er janvier 2024 du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés selon la nouvelle présentation pour l'exercice 2024 et en comparatif pour l'exercice 2023.

Les impacts de ce changement de réglementation comptable sont les suivants :

- Sur le bilan : aucun impact sur les actifs, les passifs et les capitaux propres
- Sur le compte de résultat : aucun impact sur le résultat net de l'exercice
- Sur les états financiers comparatifs : tableau récapitulatif de l'impact du changement de méthode comptable sur l'exercice 2024 ci-dessous.

Poste du compte de résultat	Exercice 2024 (avant changement)	Exercice 2024 (après changement)	Impact
<i>Produits d'exploitation</i>	3 671 704	3 598 028	-73 676
- Ventes de prestations de services	541 058	550 666	9 608
- Reprise de provision et transferts de charges	85 493	2 149	-83 344
- Autres produits	43	103	60
<i>Charges d'exploitation</i>	3 889 642	3 815 906	-73 736
- Charges externes	548 800	500 358	-48 442
- Salaires	1 977 421	1 931 606	-45 815
- Charges sociales	709 727	730 248	20 521
Résultat d'exploitation	-217 938	-217 878	60
Résultat exceptionnel	60	0	-60
Résultat de l'exercice	-160 147	-160 147	0

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Evolution des valeurs brutes

Au cours de l'exercice 2024, les valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes en €	Au 01/01/24	Augmentation	Diminution	Au 31/12/24
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	120 257			120 257
Total immobilisations incorporelles	120 257			120 257
Terrains				
Constructions et agencements	1 057 982			1 057 982
outillages				
Installations générales, agencements	711 711	17 031		728 743
Matériels de transport				
Matériels de bureau, informatique, mobilier	379 187	75 485	1 117	453 555
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles	2 148 881	92 517	1 117	2 240 281
Immobilisations en cours				
Total	2 269 138	92 517	1 117	2 360 538

Evolution des amortissements

Au cours de l'exercice 2024, les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

Amortissements en €	Au 01/01/24	Augmentation	Diminution	Au 31/12/24
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	98 959	11 235		110 194
Total immobilisations incorporelles	98 959	11 235		110 194
Terrains				
Constructions et agencements	696 151	40 898		737 049
Installations techniques, matériels, outillages				
Installations générales, agencements	573 381	17 698		591 079
Matériels de transport				
Matériels de bureau, informatique, mobilier	288 691	36 471	1 117	324 045
Autres immobilisations corporelles				
Total immobilisations corporelles	1 558 223	95 067	1 117	1 652 173
Total	1 657 181	106 302	1 117	1 762 367

4.2 Immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2024, les postes d'actifs immobilisés ont évolué comme suit :

Valeurs brutes en €	Au 01/01/24	Augmentation	Diminution	Au 31/12/24
Autres participations	2 400			2 400
Prets	18 969			18 969
Total	21 369			21 369

4.3 Créances

Les créances de plus d'un an détenues sur des majeurs ont fait l'objet d'une provision pour 460,25 € à la fin de l'exercice 2024.

4.4 Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement

Au 31 décembre 2024, l'U.D.A.F. 21 détient pour 350 550 € de valeurs mobilières de placement et autres placements qui se décomposent de la manière suivante :

- Des parts B CCM Dijon Darcy pour 50 550 €
- Trois comptes à terme de 100 000 € chacun à échéance 1 an.

4.5 Comptes de régularisation – Actif

Les charges constatées d'avance, à hauteur de 53 883 € concernent essentiellement des charges d'exploitation.

Les charges de maintenance, locations et redevances de matériel informatique constituent l'essentiel de ce poste pour K€ 42. Des charges, dans le cadre des 80 ans de l'UNAF en 2025, sont également constatées à hauteur de K€ 10.

4.6 Fonds Propres

Au 31 décembre 2024 les fonds propres s'élèvent à 3 844 930,28 €.

Au cours de l'exercice, les fonds propres ont évolué comme suit :

Fonds propres	Au 01/01/24	Affectation Résultat N - 1	Affectation Réserves DREETS	Résultat N	Au 31/12/24
Fonds propres UDAF 21	1 299 970				1 299 970
Fonds propres MFV	222 657				222 657
Excédents affectés à l'investissement	352 605	0	122 247		474 852
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve trésorerie)	258 776	0	0		258 776
Réserves de compensation des déficits	136 950	0	104 627		241 577
Réserves de compensation de charges d'amortissements	589 532	0	0		589 532
Réserves diverses	163 729		-163 729		0
Report à nouveau (solde créditeur)	599 536	43 364	0		642 899
RAN activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	118 205	0	0		118 205
RAN activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	0	197 346	0		197 346
RAN affectés au financement de mesures d'exploitation	206 591	0	-30 456		176 135
RAN charges rejetées des activités sociales et médico-soc. Art. R3	-184 253	0	-32 618		-216 871
TOTAUX	3 764 298	240 709	70		4 005 078
Résultat de l'exercice	240 709	-240 709	0	-160 147	-160 147
Résultat des activités non contrôlées (Institution)	43 364	-43 364		-9 114	-9 114
Résultat des activités sous gestion contrôlée (SMPJ)	197 346	-197 346		-151 033	-151 033
Information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF)	0				0
Situation nette 31/12/2024	4 005 008	0	70	-160 147	3 844 930

La DREETS a suspendu sa décision d'autorisation d'affectation du résultat 2023 qui s'élève à 197 345,53 € dans l'attente du résultat 2024. Le résultat 2023 a été affecté en report à nouveau en attente d'affectation.

Le résultat 2024 de l'UDAF 21 est un déficit de 160 147,40 €, qui se répartit comme suit :

- Résultat propre : (9 114,18) €
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs : (151 033,22) €

4.7 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges en €	Au 01/01/24	Augmentation	Diminution	Au 31/12/24
Provisions pour litiges		316 880		316 880
Total		316 880		316 880

4.8 Fonds dédiés

Variations des fonds dédiés issues de :	LIBELLE ACTION	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		689/789
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés de projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices	
Subventions d'exploitation	Point conseil budget (PCB)								
	Cercles parents	32 383,15		8 281,95			24 101,20		-8 281,95
	Dotation globale								
Contributions financières autres									
Ressources liées à la générosité du public									
TOTAL		32 383,15		8 281,95			24 101,20		-8 281,95

4.9 Emprunts et dettes financières

Emprunts en €	Capital restant dû			
	31/12/2024	A moins d'un an	A moins d'un an et plus de 5 ans	A plus de 5 ans
CREDIT MUTUEL travaux embellissement bureaux 5 RN N°164140	28 087	10 791	17 296	0
CREDIT MUTUEL achat appart 14 RN N°164150	71 759	14 676	57 082	0
Total	99 846	25 467	74 379	0

4.10 Comptes de régularisation – Passif

Les produits constatés d'avance sont nuls au 31 décembre 2024 comme en 2023.

4.11 Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer en €	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	39 540
Dettes fiscales et sociales	315 437
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	355 025

Produits à recevoir en €	Montant brut 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Montant net 31/12/2024
Immobilisations financières :			
Créances			
- créances Clients et comptes rattachés			
- autres	6 675		6 675
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6 014		6 014
Total	12 690	0	12 690

Le financement de la prime Ségur II au personnel des services médico-sociaux pour 2024 sera examiné au moment des comptes administratifs 2026 comme confirmé par la DGCS à l'UNAF en avril 2025.

A ce titre, et en l'absence de notification de modification du budget exécutoire 2024, aucun produit à recevoir n'a été constaté.

Au titre de 2024, le montant s'élève à K€ 65,8 en salaires bruts et à K€ 96,2 en coût total, cotisations sociales au taux de 46,10 % inclus.

4.12 Résultat exceptionnel

Au titre de l'exercice 2023, en application du règlement 2018-06, le résultat exceptionnel ressortait à - 3 347,73 €.

Au titre de l'exercice 2024, en application du règlement 2022-06, le résultat exceptionnel est nul. Le résultat exceptionnel 2023 en comparatif de 2024 est reclassé en autres charges et autres produits d'exploitation.

4.13 Produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitations :

En €	31/12/2024	31/12/2023
Produits divers (cotisations,)	3 045	2 611
Prestations émoluments des majeurs protégés	538 012	467 069
Prestations diverses	9 609	0
Total ventes de prestations de services et dotation globale de financement	550 666	469 680
Prestations DGF	2 740 392	2 710 775
Prestations ISTF	52 778	55 972
Dotation globale de financement	2 793 170	2 766 747
Total prestations de services et dotation globale de financement	3 343 836	3 236 427
Subvention conseil 21	3 000	3 000
Subvention CAF	12 000	8 500
Subvention PCB	16 854	18 132
Subvention Cercle parents	7 702	28 852
Subvention lire et faire lire	4 000	4 500
Subvention fonds spécial UNAF	200 103	193 957
Total subventions	243 659	256 941

4.14 Transfert de charges

Au titre de l'exercice 2023, en application du règlement 2018-06, les transferts de charges s'élevaient à 51 186.36 €.

Au titre de l'exercice 2024, en application du règlement 2022-06, les transferts de charges n'existent plus et sont présentés en diminution de la même nature de charges qu'elles couvrent. Le même reclassement est effectué dans le comparatif des comptes 2023 présenté en 2024.

Au 31 décembre 2024, ces produits représentant des remboursements d'indemnités journalières de la sécurité sociale et des prises en charge de formation sont constatés en diminution des charges de personnel.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Informations diverses

- Engagements retraite : l'association n'effectue pas de versement spécifique à des organismes dans le cadre d'un contrat d'engagement retraite. Le calcul d'une estimation d'un L'engagement d'indemnité de fin de carrière est estimé au 31/12/2024 à 405 968 €. Cette estimation a été calculée en s'appuyant sur le tableau préconisé par l'UNAF et les hypothèses suivantes :

- 0.05 % de taux d'actualisation des prestations futures
- Le taux de rotation moyen selon la table TV 88/90
- Le nombre de mois d'indemnité de départ en retraite selon art.18 de la convention de 1966.
- Le taux de charges sociales moyennes de 55 %
- L'âge moyen de départ en retraite de 64 ans.

- Les fonds détenus par les majeurs sous mesures de protections judiciaires ne sont pas intégrés dans les comptes sociaux de l'UDAF de Côte d'Or, étant donné qu'il s'agit de comptes bancaires individuels au nom de chaque majeur. Le nombre de ces comptes gérés

par l'association au 31/12/2024 est de 7 395 contre 6 970 en 2023. Le montant total des en-cours figurant sur ces comptes est de 58 261 K€ contre 54 842 K€ en 2023.

- De même, au 31/12/2024, l'UDAF de Côte d'or gère 26 tutelles de mineurs ad'hoc, dont 4 possèdent des placements.

5.2 Echéances des créances et dettes

Échéancier des créances en €	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	18 969		18 969
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients	169 316	169 316	
Créances diverses	23 808	23 808	
Charges constatées d'avance	53 883	53 883	
Autres			
Total créances	265 976	247 007	18 969
Échéancier des dettes en €	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	99 846	25 467	74 379
Emprunts et dettes financières divers	48	48	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 741	93 741	
Dettes fiscales et sociales	461 901	461 901	
Autres dettes	39 849	39 849	
Total dettes	695 386	621 007	74 379

5.3 Ventilation de l'effectif moyen équivalent temps plein au 31/12/2024

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	2,75	3,6	6,35
Non Cadres	2,98	45,78	48,76
Total	5,73	49,38	55,11

5.4 Rémunérations des dirigeants

En vertu de l'article 20 de la loi n°2006- 586, l'association est tenue de publier la rémunération de ses trois plus hauts cadres dirigeants. Compte tenu du fait que cette mention reviendrait à indiquer le salaire d'une seule personne, cette information n'est pas communiquée.

5.5 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice qui ne sont pas de nature à ajuster les comptes clos au 31 décembre 2024

Néant.

5.6 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissariat aux comptes comptabilisés s'élève à 16 440 € en 2024 contre 10 080 € en 2023.

5.7 Contributions volontaires

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier.

Les contributions volontaires en nature sont composées des :

- Contribution en travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contributions en services (mise à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

Contribution en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. L'Udaf a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole, ce récapitulatif imprimé en 2 exemplaires a été signé par la Présidente de l'Udaf et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'Udaf.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'UDAF sur l'exercice 2024 est de **3 795 heures** contre 3 781 heures en 2023.

Conformément aux préconisations de l'UNAF, nous avons réalisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire 2024, soit : 11,65 € de l'heure.

Le taux de charges sociales/fiscales utilisé est celui observé sur l'exercice : 46,10 %.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2024 est de 64 608 € contre 62 888 € en 2023.

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat.

Nous n'avons pas recensé de contributions volontaires en biens et en services au sein de notre Udaf.



5, rue Nodot - 21000 Dijon
Tél; : 03 45 16 00 11
contact@udaf21.fr

www.udaf21.fr

